


**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE**
COMMUNE BOUGNON
70170
BOUGNON
**Analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire organisé par l'Agence
Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté**

Unité de gestion	29	AD. COM. BOUGNON
Installation	070000523	BOUGNON
Point surveillance	531	BOUGNON
Commune prélèvement	BOUGNON	
Destinataires	ARS DT 70 - COMMUNE	
Préleveur	LDVH	Date Prél 20/01/2025 Heure Prél 09:25
Date début analyse	20/01/2025	Date Récept 20/01/2025 Heure Récep 13:45

RAPPORT D'ESSAI HY254-0212
Analyse de Type D1
Numéro d'échantillon: 04-02

Lieu exact prélèvement	18 rue de la Marnière
Eau	TRAITEE

MESURES SUR SITE réalisées par le préleveur

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
					Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Prélèvement	FD T 90-520	MBA			
	Bioxyde de chlore	DPD	0,21	mg/L		
#	Température	Détermination T°C v3	10,2	°C	/	25

Examen Bactériologique (Vesoul)

	Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
					Code de santé publique	
					Limites	Références
#	Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
#	Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/mL	/	/
#	Coliformes	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	/	0
#	E.coli	NF EN ISO 9308-1 (2000)	<1	/100 mL	0	/
#	Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 mL	0	/

Examen Chimique D1 (Vesoul)

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	8,0	pH		[6.5 ; 9.0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v3	8,2	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	280	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027-1	<0,50	NFU		2.0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

CONCLUSION GENERALE

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés

Dossier validé le 24/01/2025

Imprimé le : 24/01/2025

La Responsable chimie des eaux


Christelle POUZET

L'utilisation de notre marque d'accréditation est interdite, en-dehors de la reproduction intégrale des rapports d'essai. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les déclarations de conformité sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Elles sont émises selon les critères définis dans les arrêtés du 11 janvier 2007 modifiés (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I et du 4 août 2017. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats (données disponibles sur demande). Les commentaires ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Les données fournies par le client sont identifiées par le symbole *. Lorsque le laboratoire n'assure pas le prélèvement, les résultats s'appliquent aux échantillons tels qu'ils ont été reçus. Dans le cadre d'une amélioration continue, les résultats sont susceptibles d'être consultés par des évaluateurs du COFRAC. Les résultats provenant d'un prestataire externe rendus sous accréditation et inscrits dans le présent rapport sont couverts par l'accréditation de ce dernier.